

Paris, le 27 janvier 2023

Rendez-vous non honorés

Communiqué commun de l'Académie nationale de médecine et du Conseil national de l'Ordre des Médecins

L'Académie nationale de médecine et le Conseil national de l'Ordre des médecins souhaitent manifester leur vive préoccupation face aux graves conséquences soulevées par les rendez-vous médicaux non honorés.

Plusieurs enquêtes suggèrent que chaque semaine 6 à 10 % des patients ne se présentent pas à leur rendez-vous, ce qui correspond à une perte de temps de consultation de près de 2 heures hebdomadaires pour le médecin quelle qu'en soit la discipline et, par extrapolation, près de 27 millions de rendez-vous non honorés par an. Par ailleurs, près de deux tiers de ces défections concerneraient un premier rendez-vous. Ces chiffres sont le reflet d'une regrettable évolution sociétale.

Ce phénomène qui semble en constante augmentation entraîne de sérieuses répercussions sur l'offre de soins : il désorganise gravement le travail quotidien des médecins libéraux et des consultations hospitalières, réduit la disponibilité médicale des praticiens impactés, limite l'accès aux soins pour des patients en ayant réellement besoin et contribue à majorer le nombre de patients qui s'adressent aux services d'urgence.

Si l'oubli d'un rendez-vous pris longtemps à l'avance ou une impossibilité de dernière minute peuvent être exceptionnellement invoqués, l'analyse de ces défections souligne la fréquence des rendez-vous pris en double chez plusieurs praticiens en fonction de la convenance du patient et témoigne d'une déconsidération pour l'acte médical considéré comme un bien de consommation.

Face à ce véritable problème de santé publique, l'Académie nationale de médecine et le Conseil national de l'Ordre des médecins demandent aux pouvoirs publics :

- de sensibiliser et responsabiliser le public par des campagnes d'information dénonçant cette manifestation d'incivilité hautement préjudiciable à l'offre de soins,
- d'amender les propositions de loi sur l'accès aux soins, en cours de discussion, afin que le code de la santé publique permette de responsabiliser les patients sur les rendez-vous non honorés.